

30926

ECA/MRAG/93/19

**NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Groupe Multidisciplinaire de Conseillers Régionaux

**RAPPORT DE MISSION
SUR LA ONZIEME REUNION DU COMITE D'EXPERTS
DU MULPOC DE L'AFRIQUE DU NORD, TANGER, MAROC
30 MARS - 3 AVRIL 1993**

**Préparé par Adama Bah et Wilfred Ndongko,
Conseillers Régionaux**

Avril 1993

Table des Matières

- I. Objet de la Mission
- II. Déroulement des Travaux de la Onzième Réunion du Comité d'Experts du MULPOC de Tanger
- III. La présentation de MRAG et de ses Activités dans la sous-région
- IV. Les Domaines Possibles d'Assistance de MRAG pour la Période 1994-95
- V. Observations
- VI. Recommandations

Annexes:

1. Rapport final
2. L'ordre du jour
3. Liste des participants

RAPPORT DE MISSION
SUR LA ONZIEME REUNION DU COMITE D'EXPERTS
DU MULPOC DE L'AFRIQUE DU NORD, TANGER, MAROC
30 MARS - 3 AVRIL 1993

I. Objet de la Mission

La participation de deux conseillers régionaux MRAG à la onzième réunion du Comité d'experts du MULPOC de Tanger avait pour but:

1. d'assister la direction du MULPOC dans le bon déroulement de la réunion en servant d'animateurs au sein du Secrétariat de la CEA;
2. de prendre contact et informer les pays membres et organisations sous-régionales sur l'expertise disponible au sein de MRAG et sur les modalités d'utilisation de cette expertise;
3. d'examiner les domaines possibles d'intervention du Groupe MRAG dans le cadre du programme biennal 1994-1995, et recueillir des données socio-économiques sur la sous-région de l'Afrique du Nord pour organiser une information actualisée plus systématique.

II. Déroulement des Travaux de la Onzième Réunion du Comité d'Experts du MULPOC de Tanger

2.1. La onzième réunion du Comité d'experts du MULPOC de Tanger s'est effectivement tenue à Tanger du 30 mars au 3 avril 1993. Tous les pays membres étaient représentés: Algérie, Egypte, Jamahiriya Arabe Libyenne, Maroc, Soudan, Tunisie; quelques organisations intergouvernementales et internationales étaient également représentées en qualité d'observateurs (voir liste des participants en annexe I).

2.2. L'ordre du jour du Comité comportait six parties dont les titres sont:

Première partie: Evaluation du développement socio-économique en Afrique du Nord.

Deuxième partie: Questions relatives à la promotion et au développement de la coopération et de l'intégration économiques.

Troisième Partie: Questions relatives au développement agricole.

Quatrième partie: Présentation des rapports finals des réunions tenues au niveau du MULPOC.

Cinquième partie: Questions diverses.

Sixième partie: Programme de travail du MULPOC (biennal 1994-95).

L'ordre du jour ci-dessus (voir détail en annexe II) comportait dix neuf (19) sujets à discuter dont l'essentiel était le programme de travail et priorités proposées pour la période biennale 1994-95. Ce programme de travail qui faisait l'objet même de la onzième réunion du Comité des experts du MULPOC de Tanger a été présenté au comité en sixième position après les questions diverses et d'une manière très squelettique. Les délégués n'ont retenu de ce programme que les têtes de chapitre. On peut donc dire que le programme biennal du MULPOC 1994-95 n'a pas été discuté comme il convenait. La lecture du rapport final du Comité des experts (voir annexe III) donne une idée sur le niveau très bas des débats. En effet, les délégués se sont cantonnés à "prendre note" sur presque tous les points présentés, et "renvoyer" certains documents au niveau de leurs pays respectifs pour étude et décision.

On peut dire que l'essentiel des débats généraux du comité ont porté sur deux sujets d'ordre général qui ont occupé presque les deux premières journées du Comité d'experts (30 et 31 mars). La matinée du 1er avril a été consacrée à tous les autres points de l'ordre du jour dont le programme biennal 1994-95.

L'après-midi du 1er avril, toute la journée du 2 avril et la matinée du 3 avril ont été consacrés à la rédaction du rapport final.

La séance d'adoption du rapport final et de clôture de la onzième réunion du Comité d'experts a eu lieu de 12 à 15 heures le 3 avril 1993.

On peut juger, d'après ce calendrier de travail, du manque de rigueur dans la préparation et la tenue de la onzième réunion du Comité d'experts malgré la très bonne volonté du Directeur du MULPOC qui nous a avoué avoir voulu satisfaire la demande de toutes les divisions techniques de la CEA qui lui ont transmis, par fax, des sujets à incorporer dans l'ordre du jour.

Le résultat est qu'on s'est retrouvé avec un ordre du jour "accordéon" qui a noyé l'objet essentiel de cette onzième réunion du Comité d'experts du MULPOC de Tanger.

2.3. Concernant le contenu des deux sujets généraux qui ont occupé presque les deux premières journées du Comité des experts, voir les deux documents ci-dessous:

1. Etude de la situation économique et sociale en Afrique du Nord, 1992-1993;
2. Intégration sous-régionale en Afrique du Nord.

III. La Présentation de MRAG et de ses Activités dans la Sous-région

Sur la base du papier soumis par MRAG au MULPOC à l'attention du Comité des experts, nous avons exposé l'essentiel de la philosophie, objectifs, ressources en expertise, modalités et procédures d'interventions. Nous avons surtout insisté sur les activités entreprises par MRAG courant 1992 dans la sous-région de l'Afrique du Nord. Notre intervention s'est attardée sur la coopération entre l'UMA et la CEA.

Nous avons rappelé entre autre le contenu de la séance de travail du 24 septembre 1992 que le conseiller régional en macro-économie a eu avec le secrétariat de l'UMA à Rabat concernant une assistance MRAG exprimée verbalement par les autorités de l'UMA, à savoir:

1. conseiller UMA sur la nature et les modalités de coopération sous-régionale en matière de commerce;
2. étudier les modalités de coopération financière et monétaire au sein de l'UMA;

3. étudier les modalités de coopération pour le développement des infrastructures entre les pays membres de l'UMA.

Il s'agissait pour UMA de confirmer par écrit cette requête d'assistance pour permettre au Groupe MRAG d'agir. Nous avons porté à la connaissance du Comité d'experts qu'à ce jour la CEA n'a rien reçu comme requête officielle.

En l'absence d'une délégation UMA à la onzième réunion du Comité des experts de la sous-région Afrique du Nord, nous avons attiré l'attention du comité sur la nécessité pour UMA de développer sa coopération avec la CEA et ses organes techniques. Ceci est bien reflété dans le rapport final de la Onzième réunion.

L'équipe MRAG a également porté à la connaissance du Comité d'experts l'essentiel du programme de coordination, d'harmonisation et de rationalisation des organisations intergouvernementales africaines conformément aux dispositions du Traité d'Abuja.

IV. Les Domaines Possibles d'Assistance de MRAG pour la Période 1994-95

1. Dans le cadre du programme central de coopération et d'intégration économiques en Afrique, MRAG pourrait prendre part à l'étude sur la mise en place d'une zone d'échanges préférentiels au sein de la sous-région d'Afrique du Nord.
2. MRAG reprendra les consultations avec UMA pour redéfinir les besoins de UMA en matière d'assistance technique;

3. Le secteur industriel étant retenu comme secteur central pour les activités du MULPOC de Tanger pendant la biennale 1994-1995, MRAG pourrait faire partie des missions multidisciplinaires en collaboration avec les divisions techniques de la CEA et le MULPOC de Tanger, par exemple l'étude sur la promotion de la coopération dans le secteur des industries pétrochimiques.
4. MRAG participera aux réunions du Comité de suivi (1994) et du Comité d'experts (1995).
5. Concernant les publications du MULPOC de Tanger, MRAG pourrait contribuer en fournissant des articles sur nos activités dans la sous-région de l'Afrique du Nord.
6. En marge de la onzième réunion du Comité des experts du MULPOC de l'Afrique du Nord, l'équipe MRAG a eu une séance de travail avec le directeur général du CAFRAD^{1/} qui a exprimé un intérêt pressant:
 - a) de voir MRAG l'assister dans la rationalisation et l'actualisation de la structure et du programme d'activités du centre, pour tenir compte des évolutions démocratiques en Afrique avec leurs implications économiques et institutionnelles notamment les réformes des administrations publiques, la participation populaire et les politiques de décentralisation, la privatisation et le désengagement de l'Etat de certains secteurs économiques;

^{1/} Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement

- b) étudier les principes et les modalités de faire du CAFRAD une institution spécialisée de la CEA.

Les domaines possibles d'assistance MRAG ci-dessus exposés peuvent constituer le programme-cadre d'assistance au MULPOC de Tanger pour la biennale 1994-95, tout en prenant en considération les requêtes attendues des pays membres de la sous-région de l'Afrique du Nord.

V. Observations

1. La onzième réunion du Comité d'experts de l'Afrique du nord, tenue à Tanger du 20 mars au 2 avril 1993, a eu une très bonne participation des pays membres. Ce qui montre que les pays de la sous-région de l'Afrique du nord s'intéressent à ce qui se passe dans leur sous-région et suivent plus ou moins les activités du MULPOC de Tanger.
2. Par contre, très peu d'organisations intergouvernementales et internationales ont assisté aux travaux du Comité d'experts. Parmi les organisations qui figurent sur la liste des participants seuls les délégués de la CNUCED (Genève) et du BIT-bureau d'Alger, la BAD-Bureau de Rabat ont participé assidûment aux travaux de la plénière. Le bureau du PNUD à Rabat, représenté par le Représentant résident adjoint à l'ouverture de la réunion n'a pas participé aux travaux. La plupart des autres organisations intergouvernementales également ont tout juste fait acte de présence à l'ouverture ou à la clôture.

Il est regrettable de constater qu'au fil des années les agences spécialisées du système des Nations Unies comme la FAO, l'ONUDI, l'UNESCO, l'UNICEF qui étaient toujours

- présentes aux réunions des sous-régions couvertes par la CEA ne soient plus représentées au Comité d'experts de MULPOC, organe par excellence de programmation biennale. Certes, toutes les agences du système de Nations Unies traversent des difficultés financières qui les ont poussées à limiter leurs missions, mais la cause de cette défection doit être cherchée dans l'absence de débats réels et d'orientation de l'action des agences.
3. L'absence du secrétariat de l'UMA basée à Rabat n'a peut-être pas la même signification mais elle dénote une certaine inertie, conséquence d'un manque d'intérêt ou d'information organisée et suivie pour garder le secrétariat de l'UMA sensibilisée aux activités sous-régionales nord-africaines de la CEA.
 4. Si tous les pays du MULPOC de Tanger étaient présents à la onzième réunion du Comité d'experts, les débats par contre sur les sujets étaient d'un niveau très bas, voire absents pour l'essentiel. Nous avons constaté que certains délégués nationaux ignoraient totalement l'objet même de la réunion du MULPOC et se demandaient quel rôle leurs pays ont à jouer et quelle décision à prendre. Outre ce manque de sensibilisation des responsables nationaux sur leurs rôles dans le fonctionnement des organes de décision de la CEA, il y a aussi le contenu et la forme d'un ordre du jour mal expliqué et mal présenté.
 5. Par ailleurs, les critiques superficielles exprimées par quelques délégués nationaux lors de la discussion de deux études sur la situation économique et sociale en Afrique du Nord et sur l'intégration sou-régionale en Afrique du nord montrent bien que les documents ne sont pas lus correctement parce que la documentation sur la réunion n'est pas reçue par les délégations qu'à leur arrivée à Tanger. Ce qui leur laisse très peu de temps pour lire les documents et participer pleinement aux débats du Comité.

6. La présentation (et la distribution) de la brochure MRAG a suscité beaucoup d'intérêt par les délégués qui ont posé des questions sur les modalités pratiques d'utilisation des services des conseillers régionaux. Là également, nous regrettons l'absence de l'UMA avec qui nous envisageons la tenue d'une séance de travail pour évaluer notre coopération.
7. Le programme-cadre MRAG dégagé de la onzième réunion du Comité d'experts de l'Afrique du Nord reflète un besoin de se rapprocher du MULPOC et de l'UMA pour mieux maîtriser l'évolution socio-économique et le processus d'intégration économique de la sous-région de l'Afrique du Nord, et assister correctement les pays. Cependant, nous regrettons l'absence d'une véritable programmation multidisciplinaire qui s'attaquerait à des problèmes spécifiques à résoudre et où MRAG apporterait son expertise à côté d'autres experts de la sous-région déjà impliqués dans ces problèmes.
8. La carence du rôle du MULPOC de Tanger, pour ne pas dire des MULPOC en général, à susciter et animer des concertations des pays membres sur des problèmes brûlants de leurs sous-régions pour proposer ensuite les voies et moyens de leurs résolutions, à la décharge des directeurs des MULPOC, provient certes du manque de personnel professionnel qualifié basé dans les MULPOC mais surtout de la perte d'intérêt du siège de la CEA pour les MULPOC en tant que centres opérationnels de décisions et d'actions, conduisant à la marginalisation des MULPOC au profit des programmes sectoriels basés à Addis Ababa. La preuve, pour le MULPOC de Tanger: aucun chef ou haut responsable d'une division technique n'a assisté à la réunion excepté peut-être PADIS qui a eu sa réunion sectorielle en marge de la onzième réunion et dont le rapport a été présenté au Comité d'experts.

9. En effet, les MULPOC et leurs réunions périodiques ne sont pas l'affaire seule du bureau de la coopération économique comme on a tendance à le penser à Addis Ababa, mais bien le problème de toutes les divisions techniques de la CEA. Les sous-régions représentent la température de la région africaine couverte par la CEA. C'est donc l'examen approfondi d'une manière collégiale et à un haut niveau politique et technique de leurs problèmes de développement traduits en programmes et projets par toutes les divisions de la CEA que le programme biennal régulier de la Commission reflétera les besoins réels de la région. Le regain d'intérêt des pays membres pour les bureaux sous-régionaux de la CEA et pour les activités de la CEA en général va dépendre désormais d'une assistance rapprochée de la CEA aux pays qui consistera à formuler correctement les problèmes perçus et vécus par les pays en termes qui leur sont accessibles et proposer des solutions dont ils participeront à l'exécution avec bonne connaissance. Les pays de la sous-région de l'Afrique du nord répondent encore à nos invitations, que faire avant le prochain biennal pour non seulement garder leur confiance, mais traduire leur intérêt en besoins afin que eux sollicitent enfin nos services?
10. C'est dans ce contexte décourageant du prolongement de nos activités dans les sous-régions africaines qu'il faudra repenser le principe et les modalités de renforcement des MULPOC.

VI. Recommandations

1. Les mesures de renforcement des MULPOC sont très urgentes et doivent être prises sur la base des principes qui régissent la décentralisation du siège-New York vers les commissions régionales. Ceci signifie qu'il faudra renforcer les MULPOC en décentralisant des programmes et projets dans les sous-régions

directement concernées par ces programmes et projets avant même de penser au transfert de personnel dans les MULPOC. Nous pensons que si chaque division technique de la CEA a ses programmes et projets sous-régionaux ou sectoriels basés au sein des MULPOC elle sera obligée de suivre l'exécution de ces programmes et projets, donc participer pleinement aux activités des MULPOC. Par conséquent, elle fournira l'appui technique nécessaire à l'exécution de ces programmes et projets.

2. Si ce principe de renforcement des MULPOC est appliqué, il va de soi qu'au sein de chaque division technique au niveau du siège de la CEA qu'il ait un fonctionnaire responsable directement des activités décentralisées dans les MULPOC. Il y aura donc un déplacement du suivi global et géographique des MULPOC vers un suivi technique sectoriel plus professionnel. Ceci non seulement affirmera les responsabilités des divisions dans les sous-régions des MULPOC couvertes, mais aussi libérera les ressources humaines du bureau de la coopération économique qui pourraient se consacrer à de véritables activités techniques de promotion de la coopération économique dans la région africaine, contrairement à leur rôle actuel très frustrant de suivi administratif des MULPOC. Le bureau de la coopération économique ne sera donc plus le seul à penser et à agir pour le développement des MULPOC et des sous-régions qu'ils couvrent mais toutes les divisions techniques du Secrétariat. Cependant ECO restera l'animateur principal de la coopération et de l'intégration économiques, donc jouera le rôle de coordonnateur de toutes les activités sectorielles de la CEA dans ce domaine.
3. Au sein des MULPOC - nouvelle formule décrite ci-dessus, nous aurons désormais de hauts cadres techniques responsables des programmes et projets, qui devront nécessairement travailler sur une base multidisciplinaire intégrée aussi

bien au niveau national qu'au niveau sous-régional dans leur assistance aux organisations intergouvernementales.

Là, tous les programmes et projets de la CEA décentralisés doivent compléter et renforcer les programmes et projets des OIG, et non créer de doubles emplois avec les programmes et projets sous-régionaux existants. Le bureau de la coopération économique de la CEA est là pour veiller à cette harmonie et sonner l'alarme chaque fois que c'est nécessaire pour que les divisions techniques corrigent la situation.

Enfin, au sein des MULPOC, cette nouvelle équipe d'experts de haut niveau sera animée, coordonnée par un directeur technique d'une grande expérience professionnelle de développement intégré en Afrique, qui pourrait non seulement guider et évaluer les actions des unités sectorielles du MULPOC mais surtout animer l'ensemble du processus de coopération et d'intégration économiques dans la sous-région couverte.

Son tableau de bord restera le Traité d'Abuja qu'il essaiera de diffuser largement au niveau des pays, des OIG et des autres institutions de sa sous-région pour que les populations concernées soient impliquées et participent pleinement à l'exécution progressive des phases du Traité.

4. Les activités essentielles de développement et d'intégration économiques de la CEA, une fois décentralisées dans les sous-régions, pour que les pays et les organisations régionales africaines sentent et apprécient ces nouvelles orientations de la CEA et y adhèrent, nous recommandons que le nom et l'identité de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies soient réactivés et

revalorisés sur le terrain, que la CEA-Nations Unies soit désormais une seule entité partout où elle opère. Car, actuellement il y a confusion, dualité entre la CEA et plusieurs de ces organes sur le terrain.

Le vocable MULPOC ne rend pas le rapprochement recherché avec l'action des pays et des OIG, et l'impact futur de la CEA tant cherché avec les nouvelles orientations, ne sera pas visible sous le sigle MULPOC. Nous proposons donc que le vocable CEA-Nations Unies soit bien perçu et prononcé dans les sous-régions quel que soit le nouveau sigle adopté.

5. Si ce principe de décentralisation des activités de la CEA vers les sous-régions est accepté, nous proposons la mise sur pied d'un groupe de travail pour examiner et recommander les programmes et projets à décentraliser avec les ressources correspondantes, et finaliser les modalités de mise en oeuvre de la nouvelle formule des MULPOC.
6. L'objectif actuel de la CEA est de gagner la confiance des Etats assistés pour qu'ils adhèrent et sollicitent notre assistance et aussi des partenaires au développement de l'Afrique pour qu'ils soutiennent financièrement nos actions afin que nous délivrions à temps et d'une manière efficace ces actions de développement et d'intégration économique; la nouvelle formule des MULPOC aura sans aucun doute un impact au niveau national et sous-régional parce que l'expertise tant demandée par les pays et les OIG sera enfin à leur portée. Il y aura donc un regain d'intérêt des pays et OIG aux activités de la CEA; les conséquences seront une bonne représentation et participation à nos réunions et une revalorisation des débats techniques sanctionnés par des recommandations bien réfléchies de la part des pays et des OIG.

7. Le rôle actuel des conseillers régionaux de MRAG est d'aider à atteindre cet objectif dans le cadre de leurs activités de conseil et de formation dans les pays et au niveau des OIG. C'est pourquoi nous demandons que le Groupe MRAG soit impliqué étroitement dans les actions de renforcement des MULPOC.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

1. Algérie

- Mr. A. Debabeche: Sous-directeur, Ministère des affaires étrangères, Alger
- Mr.A. Difallah: Secrétaire général, Centre national d'information et de documentation économiques, Ministère de l'économie
- Mr.N. Benfreha, Deuxième Secrétaire, Ambassade d'Algérie à Rabat, Maroc

2. Egypte

- Dr.Saad Mohamed Bayoumi, First Under-Secretary, Ministry of International Cooperation, Cairo
- Mr. Ferial Mohamed Mahmoud, Director-General, Ministry of International Cooperation, Cairo
- Dr.Said Abd I.Khalek Mahmoud, Director, Department of African Economic Organisations, Ministry of International Cooperation
- Mrs. Mamdouh M. Yahia Zuhair, Director-General, Ministry of Agriculture
- Mr. Abd-El-Aziz Saif El-Nast, Conseiller, Ambassade d'Egypte, Rabat, Maroc

3. Jamahiriya Arabe Libyenne

- Dr. Ahmed Amir Mouakaf, Direction des Organisations internationales, Secretariat of Foreign Liaison and International Cooperation, Tripoli
- Mr. Youssef Saleh Shanta, Chef de Division, General Secretariat of Planning, Trade and Finance, Tripoli
- Mr. Jobber Ali Jobber, Chef de Division (importation), Secrétariat of Planning and Finance, Tripoli

4. Maroc

- Mr. M.M. Al Adlouni, Ingénieur en Chef chargé des Affaires UMA, MARA, Rabat
- Mr. D. Bellaoud, Ministère du Commerce extérieur, des investissements extérieurs et du tourisme, Rabat
- Mme A. Belamaalem, Administrateur adjoint, Ministère de l'emploi, de l'artisanat et des affaires sociales, Rabat
- Mr. M.J. Benjelloun, Directeur d'exploitation du port de Tanger, ODEP
- Mme R. Berdouni El Amiri, Inspectrice de travail, Ministère de l'emploi, de l'artisanat et des affaires sociales, Délégation du Travail, Tanger

- Mr. M. El Ahdal, Chef de service,
Institut scientifique des pêches maritimes (ISPM/ONP)
Casablanca

- Mr. A. El Akkaoui
Délégué régional, Ministère de affaire économique et sociales
Tanger

- Mr. Y. El Amrani
Ministère du commerce extérieur, des investissements extérieurs et du tourisme
Rabat

- Mr. A. El Ghissassi,
Chef de la Division de la Planification
Ministère du commerce, de l'industrie et de la privatisation
Rabat

- Mr. A. El Jaouhari
Directeur commercial, ONICL
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire
Rabat

- Mr. L. Esslimi
Direction de la Planification et des affaires économiques
Ministère de l'agriculture
Rabat

- **Mr. A. Fassi Fihri**
Directeur du Centre national de documentation (CND)
Rabat

- **Mr. S. Ghaout**
Ingénieur d'Etat, Ministère de l'Agriculture
Rabat

- **Mr. M.A. Kadiri**
Chef de Division, Coopération économique régionale et internationale
Ministère d'Etat chargé des affaires étrangères et de la coopération

- **Mr. Kouider Lahoual**
Ministère du Commerce extérieur, des investissements extérieurs et du tourisme
Rabat

- **Mr. A. Lakhsassi**
Délégué du Ministère du commerce et de l'industrie
Tanger

- **Mr. M. Maazouzi**
Chef de Division, Office d'exploitation des ports (ODEP)
Casablanca

- **Mr. A. Mouhim**
Ingénieur acridologue, Centre national de lutte antiacridienne
Agadir

- Mr. M. Rassifi
Ingénieur en chef chargé de la coopération internationale,
Ministère des affaires économiques et sociales
Rabat

- Mr. A. Sekkat
Délégué régional de l'Office nationale des pêches
Tanger

5. Soudan

Mr. Awad Hussein Ahmed
Embassy of the Sudan
Rabat

6. Tunisie

- Mr. H. Rahmouni
Directeur, Ministère de l'économie nationale
Tunis

- Mr. A. Daly
Directeur général du Centre de documentation nationale
Tunis

Observateurs

AOPC

Mr. A. Gaye

Secrétaire général a.i

Tanger

BAD

Mr.A. Boureghda

Conseiller

Rabat

CAFRAD

Mme T. Tamsamani

Expert

Tanger

CIDC

Mr. Huki Zine El Abidine

Directeur général adjoint

Casablanca

CNUCED

Mr. M. Bendib

Economiste

Genève

IAE

Mr. A. Bennani

Expert

Tanger

OIT

Dr. Najib Said

Directeur du Bureau de l'OIT pour le Maghreb

Alger

PNUD

Mr. L. Franzoni

Représentant résident adjoint

Rabat

Secrétariat de la CEA

- Mr. A. Bah,
Conseiller régional,
Addis Abeba

- Mr. W. Ndongko
conseiller régional
Addis Abeba

- Mr. D. Tano
Economic Affairs Officer
Addis Abeba

- Mr. S. Solbi
Systems Development Officer
ECA/PADIS
Addis Abeba

- Mr. W. Abuom Ongaro
Economic Consultant
CEA/JEFAD
Addis Abeba

- Mr. L. Kiadjian
Expert, Pêche et aquaculture

CEA/JEFAD

- Mr. G. de Bernis
Consultant
CEA

Secrétariat du MULPOC

- Mr. Ezzedin Ben Saoud,
Directeur
Tanger

- Mr. Tilahun Bekele
Administrateur financier
Tanger